

Traxion®

INSTRUCTIONS DE MONTAGE TRAVERSES TFC-MD/HD



HOMOLOGUÉ

R55

**T
oe
ex**

www.traxion.fr

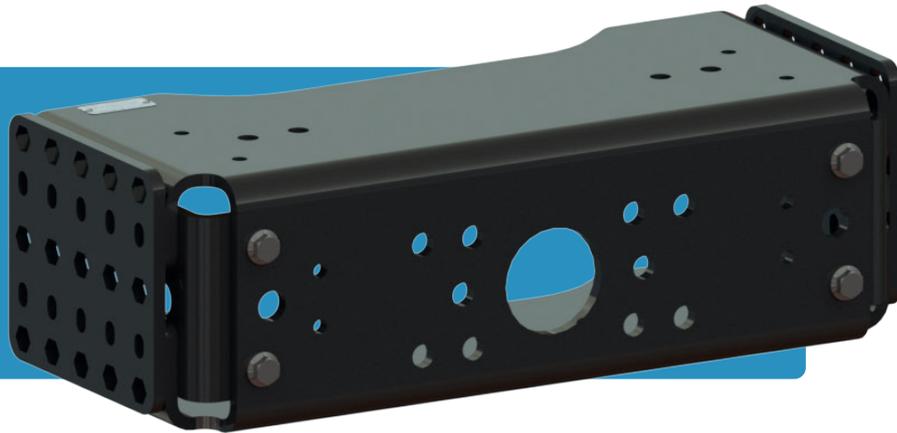
T5890001-C



HOMOLOGUÉ

R55

TFC-MD



TFC-HD





HOMOLOGUÉ

R55

1. Conditions de montage

Le montage du produit doit être réalisé par du personnel qualifié et habilité, dans le respect des règles de l'art et des mesures de sécurité (périmètre de protection, port des EPI...).

La responsabilité de Traxion ne saurait être engagée en aucune manière en cas de défaut de montage. Pose, adaptation et utilisation selon réglementation et caractéristiques spécifiées par les constructeurs. Toute modification du produit, en dehors de ces instructions de montage ou toutes celles validées par écrit par Traxion, ne saurait engager la responsabilité du fabricant et/ou du distributeur. Ce document est à communiquer à l'utilisateur (maintenance). Notice sujette à évolution sans préavis.

Modification de ces prescriptions exclusivement avec l'accord du constructeur du dispositif.

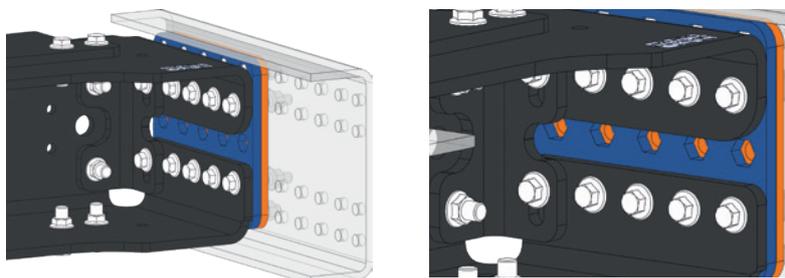
2. Fixation sur traverse

Positionner les plaques latérales dans le châssis. Elles sont prévues pour permettre la mise en place de vis tête H, et ainsi permettre l'utilisation de l'ensemble des trous du châssis pour fixer des accessoires en fin de châssis (BAE, supports feux, goussets, etc.).



La traverse dispose latéralement de 2 rangées de 4 ou 5 perçages de chaque côté pour assurer la liaison boulonnée au châssis selon les entraxes du constructeur.

Le montage boulonné entre le châssis et la traverse doit être effectué avec la visserie fournie.





HOMOLOGUÉ

R55

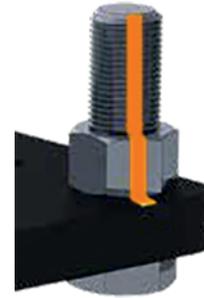
2. Fixation sur traverse

Pour les châssis percés pour recevoir des boulons M14

- 20 boulons à collerette M14x1,5 – classe de visserie 10.9
- Le couple de serrage préconisé est de 180 - 200 Nm

Pour les châssis percés pour recevoir des boulons M16

- 20 boulons à collerette M16 x 1,5 – classe de visserie 10.9
- Le couple de serrage préconisé est de 290 - 340 Nm
- Afin de faciliter le contrôle et la maintenance, nous préconisons d'appliquer un trait au stylo peinture sur chaque élément de visserie serré au couple (voir photo).

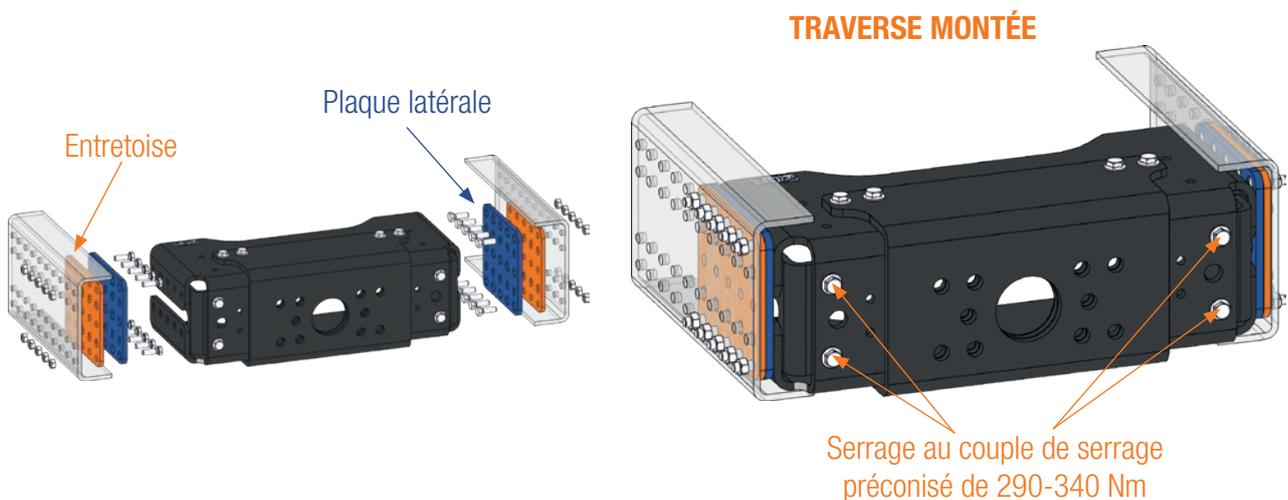


Dans le cas où les perçages d'origine du châssis ne sont pas compatibles avec ceux de la traverse à monter, percer le châssis selon les préconisations du constructeur pour assurer l'adaptation au véhicule.

Des entretoises peuvent être utilisées en cas de besoin pour adapter la largeur de la traverse à la dimension du châssis.

Dans tous les cas, la largeur de la traverse et des cales ne doit pas dépasser 850 mm.

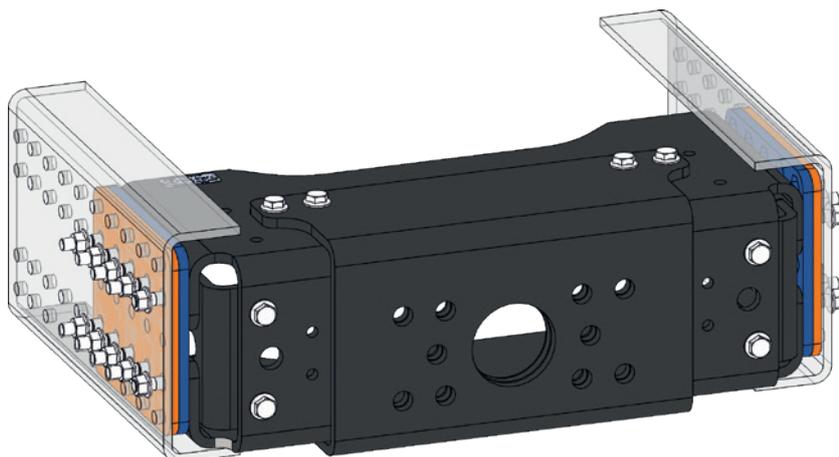
Les prescriptions de montage du constructeur du véhicule doivent par ailleurs être observées.



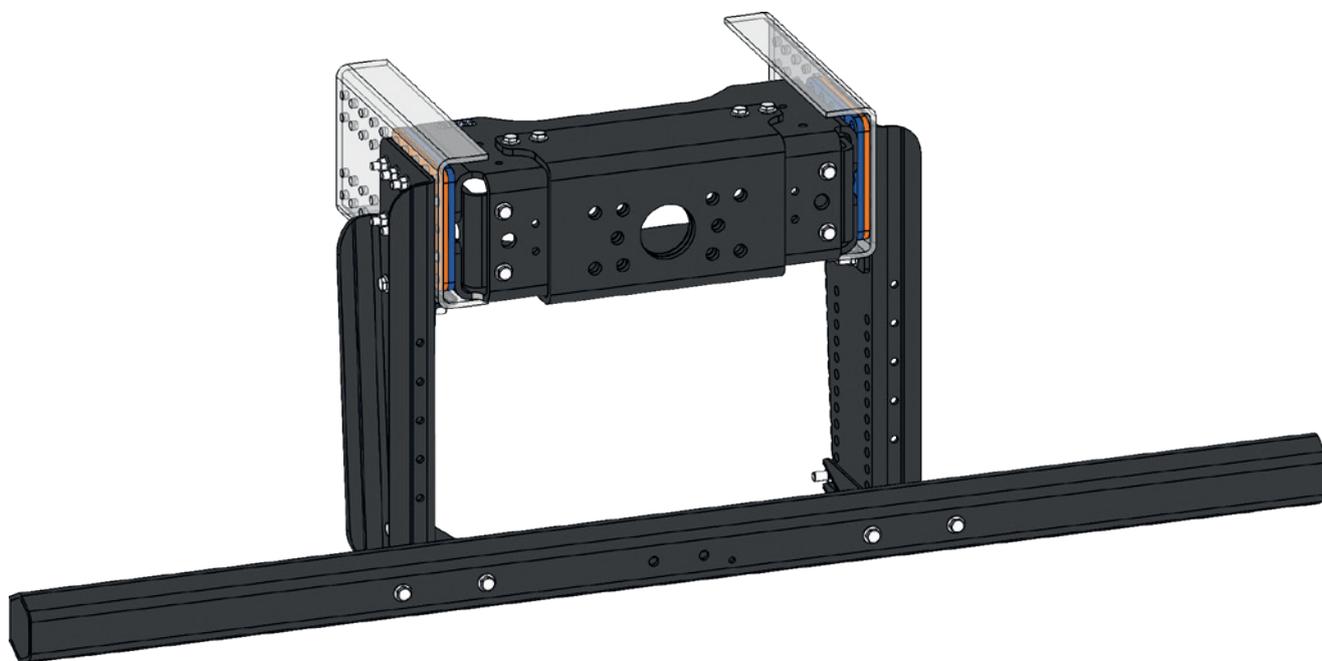
HOMOLOGUÉ

R55

2. Fixation sur traverse



TRAVERSE AVEC VIS AVANT LA POSE DES ACCESSOIRES



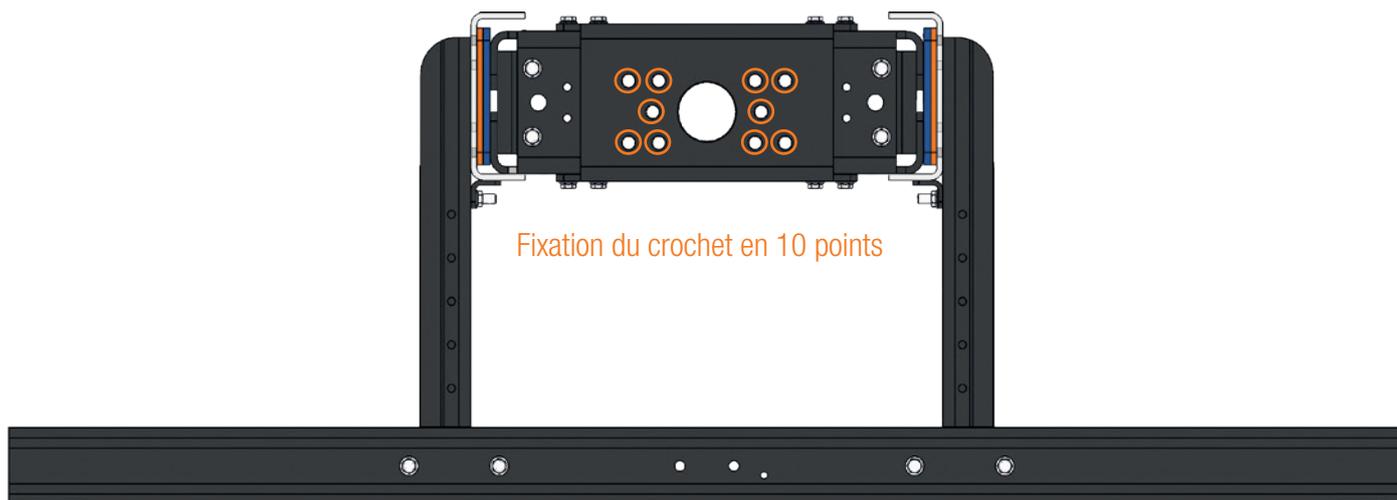
TRAVERSE ET BAE MONTÉS



HOMOLOGUÉ

R55

2. Fixation sur traverse

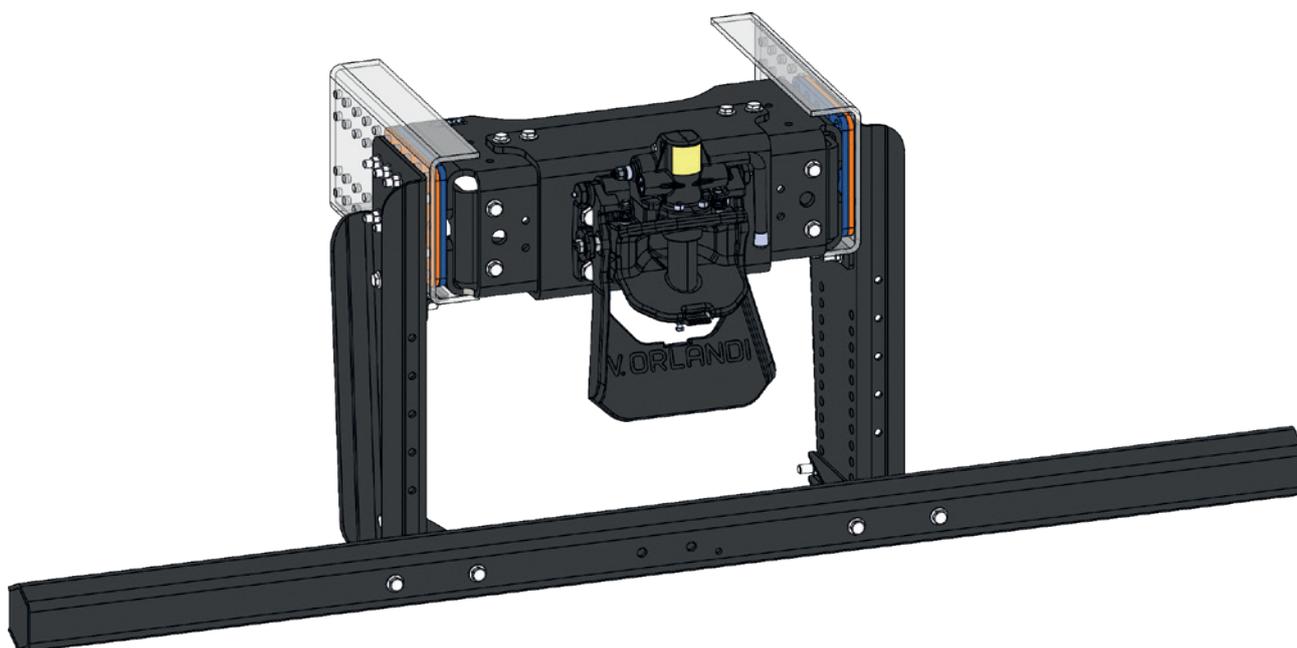


⚠ Aucune soudure autorisée sur la traverse

Les prescriptions de montage du constructeur du véhicule doivent par ailleurs être observées.

Le crochet d'attelage doit obligatoirement être fixé à la traverse par de la visserie M20 (Classe définie par le fabricant du crochet), en utilisant les 10 trous présents sur la traverse.

Le crochet doit impérativement être équipé d'un système de rattrapage de jeu, dont la fixation de la face d'appui qui vient à l'intérieur de la traverse utilise les 4 trous de l'entraxe 160 x 100 et les deux trous espacés de 180 mm.



TRAVERSE ET CROCHET MONTÉS



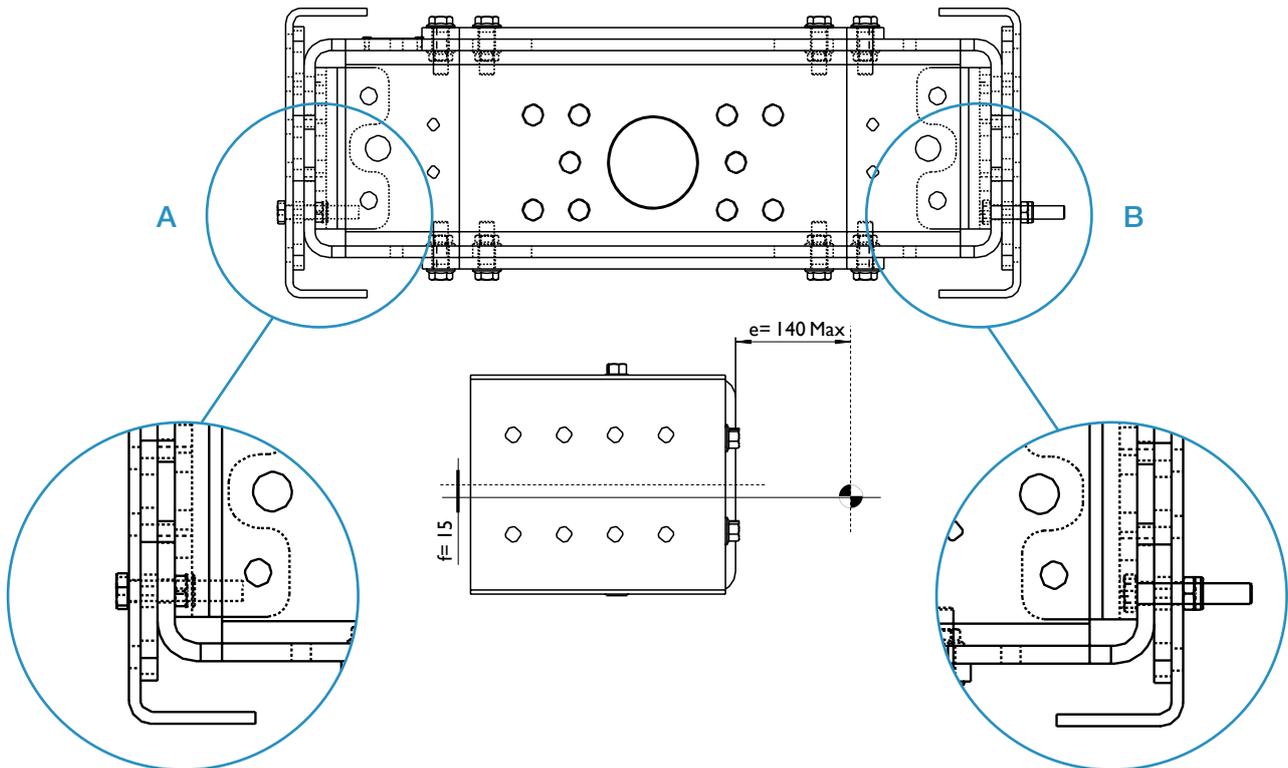
HOMOLOGUÉ

R55

3. Maintenance et entretien

Le couple de serrage des liaisons boulonnées traverse/châssis du véhicule doit être contrôlé tous les mois, ou au plus tous 20 000 km, par un personnel qualifié. En cas de constat d'une quelconque déformation ou altération de la traverse, intervenir dans des délais les plus brefs pour assurer la réparation et/ou une remise en conformité. Le cas échéant, une immobilisation du véhicule est recommandée.

CHOIX DE MONTAGE



4. Options

Kit entretoise disponible sur demande.

Traxion®

ATTELAGES POUR VÉHICULES INDUSTRIELS



36 avenue du Général de Gaulle | FR-69110 Sainte-Foy-lès-Lyon | Tél. +33 (0)4 74 72 10 00 | Société par actions simplifiées au capital de 100 000 euros | Siret 537 727 372 00022 | APE 4690Z
N° de TVA intracommunautaire FR 57 537 727 372 | RCS Lyon n° 537 727 372.

Document avec images et données techniques sujettes à modifications sans préavis. Sous réserve d'erreurs ou d'omissions. Illustrations Traxion. Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, interdite sauf autorisation écrite préalable de Traxion. Imprimé en France. © Traxion 07/2021.

www.traxion.fr